

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARCHE DE TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL ATTRIBUTION

Séance du 16 décembre 2024
Dûment convoqué le 10 décembre 2024

En l'an 2024, le lundi 16 décembre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (25) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, P. CAMPS, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, M. GARCIA, S. GAUMOND, A. HUG, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, P.-L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, S. VAILLS, G. VICENS.

Absents (4) : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, M. RIFF.

Pouvoirs (6) : P. BLANQUE (à P. BATAILLE), A. BOUSQUET (à J. CORDELETTE), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), J.-L. LACUBE (à J.-D. LAPORTE), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), A. TAHOCES (à G. VICENS).

Secrétaire de séance : Michel POUDADE
Acte n° : CCPC-2024351-08

Rapport

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la Commande Publique ;

VU la délibération en date du 18 Janvier 2021 portant sur le lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et réhabilitation d'un complexe sportif intercommunal ;

VU la délibération en date du 22 Mars 2021 portant sur la sélection des 3 candidats pour la phase offre de l'appel d'offre restreint de la maîtrise d'œuvre pour la restructuration et réhabilitation d'un complexe sportif intercommunal ;

VU la délibération en date du 25 mai 2021, portant sur le choix du lauréat et la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le candidat NAS architecture ;

VU la délibération du 13 septembre 2021 portant sur l'affermissement de la tranche optionnelle du projet de restructuration et réhabilitation d'un complexe sportif intercommunal ;

VU la délibération du 8 Aout 2022 portant sur l'attribution d'une partie des marchés de travaux

VU la délibération du 23 Janvier 2023 portant sur l'attribution d'une autre partie des marchés de travaux

VU la délibération du 13 mars 2023 portant sur l'attribution d'une autre partie des marchés de travaux

VU la procédure de marché suivante :

Marché ordinaire/procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique

Le marché de travaux correspondant est alloté en 21 lots dont 20 déjà attribués et 1 a été relancé.

Montant estimatif du lot relancé décrits ci-dessous : 880 510.45 € HT

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 15 mois.

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 20.09.2024

Résultat de la consultation :

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20241216-2024351-08-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

La procédure a été clôturée le 6 novembre 2024 à 12h et 5 offres ont été reçues dans les délais (validité des offres 120jrs) ;

VU le tableau d'analyse suivant :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.
- Critère Techniques de Méthodologie d'intervention et de Qualité des Matériaux proposés pondéré à 20 %.
- Critère Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate pondéré à 15 %.
- Critère Performances en matière de protection de l'environnement et de respect du planning pondéré à 15 %.

Désignation du Candidat	Notation critère Prix sur 50 pts	Notation technique Prix sur 50 pts	Notation critère Technique sur 20 pts	Notation critère Qualité sur 15 pts	Notation critère Performances sur 15 pts	Note totale sur 100 pts	Rappel du montant de l'offre en € ^{H.T.}	Classement général
OCBAT	50,000	36,250	15,000	10,000	11,250	86,250	643 220,38	1
ABR	-	-	-	-	-	-	-	-
DURAND ET FILS	33,924	43,750	15,000	13,750	15,000	77,674	948 043,03	2
DASSE	33,737	40,000	15,000	11,250	13,750	73,737	953 279,01	4
JOSENDE / RENOVBAT	36,928	40,000	17,500	12,500	10,000	76,928	870 906,50	3

VU l'avis de la commission MAPA du lundi 9 Décembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé **d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :**

Lot N°02 - GROS ŒUVRE
Entreprise OCBAT pour la somme de 643 220,38€HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide (à l'unanimité) :

D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
Pierre BATAILLE**

Affiché le :
Transmis en sous-préfecture le
Document exécutoire à compter du



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20241216-2024351-08-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

